

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS:
Séparé-Trois mois. . . 13.50
Six mois. . . 26.50
Un an. . . 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 45 fr.
Paris, Seine-et-Oise, Seine, 40 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, sans interruption d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES.

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: . . . 30 c.
Faits divers: . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAGRANGE ET C^o, 2, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de l'Imprimerie.

BOURSE DE PARIS

3 0/0	64 85
4 1/2	94 50
Emprunts (5 0/0)	102 40
2 MARS	
(Service gouvernemental)	
3 0/0	65 50
4 1/2	95 50
Emprunts (5 0/0)	102 75
Actions	
Banque de France	3900 00
Société générale	560 00
Crédit foncier de France	905 00
Chemins autrichiens	656 00
Lyon	000 00
Est	940 00
Ouest	540 00
Nord	1145 00
Midi	677 00
Suez	635 00
Péruvien	717/8
6 0/0	
Actions	
Banque ottomane (ancienne)	712 00
Banque ottomane (nouvelle)	582 00
Londres cour	25/15
Crédit Mobilier	350 00
Turc	43 7
Italien	70 85

DÉPÊCHES COMMERCIALES

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Anvers, 27 février, 2 heures 53 s.
Laines: Ventes: 68 b. Plata. Marché soutenu.
Pétrole: Hausse. Disponible 31 1/2; courant 31 à 31 1/2; avril 32; juin 33 1/4 à 33 1/2; quatre derniers 35 à 35 1/2.

Marseille, 1 mars, 11 h. 30 matin
Laines: Georgie deuxième tonte blanche agneau, 220; blanches 175; grises 145; Crimée agneaux lavés, 210; blanches 200.
Cotons: Jumel blancs 200; Pirée 165; Salobique Roules 145; à livrer 143.
Soie: Filature Nouka 56.
Cafés: Ventes, 150 sacs Rio à 200.

Havre, 2 Mars, 11 h. 45 matin.
Cotons: Ventes, 3,600 balles. Demain de régulier; plus prix.
Cafés: Ventes 750 sacs. Haïti 100; Saint-Marco, 108 50; Capitanía 90,50; Guatemala, 108.

Liverpool, 2 mars, 2 h. 26 s.
Cotons: Ventes 12,000 b., dont 3,000 pour la spéculation. Importations 8,000 b. Marché inchangé.
Londres, 2 mars, 2 h. 26 s.
Cafés: Marché faible.
Soies: Marché calme sur enchères.
Laines: Port Philippe qualité moyenne, plus raide.

New-York, 27 février.
Change sur Londres, 4.83; change sur Paris, 5.17 1/2.
Valeur de l'or, 114 1/2.
Café good fair, (la livre) 17 3/4.
Café good Cargoes, (la livre) 18 1/4.
Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets:
Havre, 2 mars, 2 h. 55 s.
Cotons: Ventes, 6,000 ball., marché actif, prix extrêmes.

BULLETIN DU JOUR

Liverpool, 2 mars, 2 h. 55 s.
Cotons: Ventes, 12,000 b. Marché plus calme; livrable partiellement 1/16 baisse.

New-York, 2 mars, 2 h. 55 s.
Cotons: 16 1/4.
Recettes: 28,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix
Liverpool, 2 mars.
Cotons: Ventes 12,000 ball., Orléans. Février-mars 8 1/4. Oomra, volier février, 6.

Havre, 2 mars.
Cotons: Ventes 6,000 b. Indes raidisants.

New-York, 2 mars
Cotons. Recettes 28,000 b.

ROUBAIX 2 MARS 1875.

Bulletin du jour

L'Assemblée a tenu séance hier. Quoique les pouvoirs de son bureau ne fussent expirer que demain 3 mars, le renouvellement était à l'ordre du jour et il a représenté toute l'œuvre utile de la séance. La droite modérée, le centre droit et toutes les gauches s'étaient mis d'accord pour réélire M. Buffet comme président: c'était une manifestation que rien n'est venu contrarier. Sur 542 votants et 488 suffrages exprimés, 476 ont redonné le fauteuil à celui que les circonstances font le personnage le plus saillant du jour. Quand aux vice-présidents élus ce sont MM. Martel, d'Audiffret-Pasquier, de Kerdel et Ricard. Ainsi M. Benoist d'azy a été évincé et on s'est refusé à lui faire l'honneur d'une réélection. La main de la gauche est reconnaissable dans ce dernier fait, et, du reste, excepté dans le cas de M. le général Saussier, qu'elle aurait voulu mettre comme questeur à la place de M. Martin des Pailières, mais que le scrutin a rejeté, la gauche a été en général assez bien servie par les résultats. Son candidat, M. Lamy, a été, par exemple, élu secrétaire aux lieux et place de M. Blin de Bourdon, qui aurait perdu toutes ses chances, s'il n'y avait à reprendre le vote pour l'élection du sixième secrétaire.

Mais néanmoins, malgré ses scrutins, la séance de l'Assemblée n'a pas plus d'intérêt que n'en présente le remplacement des pièces sur l'échiquier quand on s'aperçoit que les principales manquent. On attend, avant de déclarer le jeu au complet, que M. Buffet ait fait savoir, pour la formation d'un ministère, le parti auquel il a dû s'arrêter. Quelques journaux du soir annoncent qu'il a vaincu ses scrupules et que son dernier acquiescement ne laisse plus de doute. Nous sommes d'avis qu'ils n'ont fait que se hâter en jetant dehors cette nouvelle que nous avons plus d'une raison de croire en ce moment à peu près certaine. M. Buffet a dû arriver la nuit dernière ou ce matin à Versailles: Silence donc à notre impatience, avant vingt-quatre heures les choses auront été tirées au clair et la situation, en se dessinant dans un sens ou l'autre, ne comportera plus le mystère d'aucune incertitude.

La maladie de M. de Bismark continue de mettre en frais de conjectures beaucoup de feuilles d'outre-Rhin. Nous ne pouvons dire, quant à nous, ce qu'il y a de fondé dans les bruits persistants qui courent sur le compte du prince-chancelier: nous avons été assez sceptique

pour ceux qui seraient de nature à faire croire à une résignation complète et définitive des fonctions qu'il cumule.

Maintenant que les médiateurs cessent de se décharger momentanément d'un si lourd fardeau, et que, suivant leur avis, le prince songe à prendre un congé jusqu'à l'automne, la Gazette de Cologne, qui nous fait part de cette nouvelle, la tient sans doute de bonne source, et nous y souscrivons sans y attacher plus d'importance, bien convaincu que nous sommes que Bismark en congé de santé n'en perdrait pas une occasion de nous nuire et de nuire aux intérêts que nous avons le plus à cœur.

JULES ARMELLE.

Déposition de M. Léon Renault

Le Times publie une partie de la déposition de M. Léon Renault, préfet de police, dans l'enquête sur l'élection de la Nièvre:

M. LE PRÉFET. — J'avais su que, dès 1871, l'empereur avait institué lui-même à Paris un comité bonapartiste, et je m'étais enquis de ce qu'il faisait et des moyens qu'il employait pour détruire les effets du vote par lequel l'Assemblée nationale avait prononcé la déchéance de la famille Bonaparte.

J'ai su que l'un des moyens employés par ce comité était la distribution, en quantité très considérable, de brochures plus ou moins véridiques, mais toutes écrites dans le but de repousser les accusations élevées contre le régime impérial, ses fautes et ses erreurs dans les nombreuses publications qui avaient suivi la révolution du 4 septembre.

J'ai appris que ces brochures, dont aucune n'était estampillée, étaient déposées chez les sieurs Morange et Pérignon, dans des bureaux sis rue Montmartre; que c'était là que s'approvisionnaient les colporteurs bonapartistes; que c'était de là que, sur les indications fournies par les directeurs de la propagande, partaient les ballots d'écrits qu'on distribuait en province.

Informé que les distributeurs de ces brochures cherchaient à les faire pénétrer dans les casernes, les camps, les administrations publiques, et même dans les services à la tête desquels j'avais l'honneur d'être placé, j'ai porté ces faits à la connaissance du chef de l'Etat et du ministre de l'intérieur.

Aucune objection politique n'ayant été faite sur l'opportunité d'une poursuite, j'ai prié M. le procureur de la république à Paris d'examiner si nous ne nous trouvions pas en présence de faits de colportage contraires à la loi.

M. le procureur de la république ayant été de cet avis, j'ai fait constater un certain nombre de flagrants délits et procéder à des perquisitions chez MM. Morange et Pérignon.

On a trouvé là, outre des correspondances très nombreuses, des comptes ouverts à toutes les brochures que faisait publier et répandre depuis quelque temps le comité bonapartiste.

Ces comptes avaient des chapitres correspondant aux divers départements dans lesquels les brochures étaient envoyées aux principaux distributeurs.

On y voyait figurer en outre les noms de personnes auxquelles on avait spontanément adressé des brochures.

Les correspondances échangées entre Morange, Pérignon et les distributeurs qui s'alimentaient chez eux, étaient surtout consacrées au récit de l'effet produit par les brochures dans les départements, à l'indication des moyens

employés pour le colportage et des résultats obtenus.

Comme il y avait dans cette comptabilité des correspondances des révélations précieuses pour la police générale, j'en fis faire de nombreux extraits pour les archives de la préfecture et pour la direction de la sûreté publique.

Celle-ci, en usé, je crois, pour aviser les préfets de ce qui se passait dans leurs départements et éveiller leur attention sur les manœuvres bonapartistes.

C'est sans doute de ces extraits volumineux que M. Victor LeFranc a gardé le souvenir et qu'il a parlé aux membres de la commission.

Il s'est toujours aux archives de la sûreté générale. Quant aux pièces originales, elles sont, sans doute, restées au greffe de la cour, après la condamnation de Morange, de Pérignon et des autres inculpés.

Il n'est pas ce qui a été fait dans les départements, car à cette époque je n'étais pas chargé de la sûreté générale. Je n'ai pas eu à demander des poursuites pour les faits qui se passaient en province; je ne me suis occupé que de Paris.

M. LE PRÉFET

M. LE PRÉFET. — Ainsi, monsieur le préfet, ces pièces sont au greffe, mais le catalogue en est à la préfecture?

M. LE PRÉFET. — A peu près complet, ainsi qu'à la direction de sûreté générale.

M. LE PRÉFET. — Vous ne voyez aucun inconvénient à les communiquer?

M. LE PRÉFET. — Aucun.

M. GOSLET. — Il semble résulter de ce qu'a dit M. le préfet que des condamnations ont été prononcées.

M. LE PRÉFET. — Oui, pour colportage.

M. RENE GOBLET. — S'il y a eu des jugements, nous ne rencontrerons pas les mêmes scrupules.

M. DEZANNEAU. — Je demande à M. le préfet s'il n'a pas eu connaissance, par quelques renseignements qu'il aurait reçus, de l'existence d'un comité bonapartiste à Paris; si le nombre des personnes qui le composent lui est connu. Cela ne regarde en rien les rapports qu'il a eus avec la justice; il pourrait avoir quelques renseignements à nous donner.

M. LE PRÉFET. — C'est précisément pour répondre complètement à cette question que M. le préfet demande quelque temps afin de recueillir et grouper ses renseignements.

M. LE PRÉFET. — Je demande à M. le président de lui indiquer l'ordre dans lequel il me semble que ma déposition doit être faite.

Je pourrais faire connaître d'abord à la commission ce que je sais de l'organisation d'un comité supérieur établi à Paris et étendant son action sur le pays tout entier.

J'examinerai ensuite les moyens par lesquels s'opère ce rayonnement du comité supérieur, soit autour de lui dans Paris, soit dans les départements; ce qui me conduirait à traiter des comités locaux ou spéciaux organisés en vue de la propagande impérialiste.

Ce sont trois ordres d'idées distincts. S'il entre dans le désir de la commission que je les aborde devant elle, je le prie de me le dire: cela me permettra de savoir quelles pièces je dois apporter à la prochaine séance.

M. RENE GOBLET. — Je demande que M. le préfet ne se borne pas à Paris. D'après les explications qui ont été données, notre enquête doit embrasser non-seulement ce qui se passe dans la Nièvre, mais dans les autres départements. Je demande que M. le préfet étende ses

explications à l'action de ce comité en province.

M. LE PRÉFET. — C'est ce qui résulte des explications que M. le préfet vient de donner. Au Paris, c'est un point seulement de l'examen auquel il se livrera.

M. LE PRÉFET. — Je serai probablement appelé à affirmer certains faits très graves et je demanderai à la commission de vouloir bien ne pas perdre de vue que mes affirmations sont basées sur des documents certains, authentiques. Par documents certains, authentiques, je n'entends pas des rapports d'agents de police, des rapports pouvant servir aux recherches, mais les faits qui ont été tenus comme des témoignages suffisants pour déterminer une accusation. Si je fais toutes réserves de ne pas communiquer certaines pièces, de ne pas dévoiler l'origine de quelques autres, la commission comprendra mes motifs.

Ma position est délicate.

Je suis entre deux devoirs: celui de ne jamais trahir la confiance des hommes dont je me sers dans l'intérêt de l'Etat, et celui de dire à la commission qui représente l'Assemblée nationale tout ce qui peut l'éclairer et l'aider à remplir la mission qu'elle a reçue.

M. LE PRÉFET. — Monsieur le préfet, la commission vous demande la vérité, toute la vérité, mais jamais elle ne vous demandera de trahir un devoir professionnel.

Et maintenant, je dois vous prévenir que vos paroles seront recueillies par la sténographe; vos dépositions transcrites vous seront communiquées afin que vous puissiez les revoir.

M. RENE GOBLET. — Quel délai sera nécessaire à M. le préfet?

M. LE PRÉFET. — Si la commission voulait m'entendre lundi prochain, je serais à ses ordres ce jour-là.

M. LE PRÉFET. — Alors la commission vous entendra lundi prochain à une heure.

M. CYPRIEN GIRARD. — Je voudrais demander à M. le préfet si on sait à la préfecture qui fait les photographies qui sont distribuées par le comité bonapartiste et qui les paye.

M. LE PRÉFET. — Elles sont faites par plusieurs photographes, notamment par M. Mertens, photographe belge; je vous donnerai sur ce point des renseignements complets, et j'établirai que c'est le comité présidé par M. Rouher qui les fait éditer, les répand et les paye pour la plus grande partie.

M. LE PRÉFET. — Monsieur le préfet de police, vous avez la parole pour répondre aux questions que la commission vous a posées l'autre jour, et pour lui faire, sur le comité de l'Appel au peuple, l'organisation et les agissements du parti bonapartiste l'exposé général que vous avez bien voulu lui promettre.

M. LEON RENAULT, préfet de police. — Messieurs, après avoir entendu les questions qui m'ont été adressées, à la dernière séance, par M. le président de la commission, j'ai dû examiner et débattre avec moi-même une question très délicate. Dans quelle mesure avais-je le droit de m'expliquer publiquement sur les divers instruments d'action de ce parti?

La cause principale de mon embarras était le caractère des documents qui avaient déterminé les opinions que j'avais à manifester et sur lesquels devaient s'appuyer les déclarations que j'avais à produire devant la commission.

La situation d'un préfet de police appelé devant une commission comme votre est complexe. S'il doit la vérité à l'Assemblée qui représente la souveraineté nationale au même titre qu'il doit au chef du gouvernement et aux ministres, il faut cependant qu'il ne s'engage pas à dévoiler certaines sources d'information qu'il ne saurait révéler sans les tarir.

Je m'efforcerais dans cette déposition de tenir un compte égal de ces obligations un peu contraires qui s'imposent à moi. Pour y réussir, j'ai dû me livrer à un travail assez long.

J'ai examiné les dossiers qui étaient en ma possession, je les ai comparés et comparés, je me suis appliqué à en dégager une série de faits précis et de pièces ayant une signification précise. Ce sont ces faits et ces pièces que j'apporte à la commission en lui demandant la permission de me faire quelquefois sur les circonstances ou les moyens qui m'ont révélé les uns et livrés les autres.

Vous comprenez, j'en suis convaincu, quelle est ma pensée en vous donnant ces explications préalables. Je ne veux rien cacher à la commission, je veux lui faire connaître tout ce que je sais, mais je tenais à l'avertir à l'avance qu'il est certains points sur lesquels elle devra se contenter de mes affirmations, sans exiger à l'appui des documents ou des certificats d'origine. Ceci dit, j'arrive aux questions que vous m'avez posées.

Vous m'avez demandé s'il existe à Paris un comité central bonapartiste, et au cas où ce comité existerait, quels sont les membres qui le composent, quelle est son organisation intérieure, quels sont ses rapports avec les départements, quels sont les moyens qu'il emploie pour manifester ses décisions, et à quels résultats sa propagande a abouti dans les différentes parties du territoire. A un point de vue spécial, vous m'avez demandé ce que je savais de l'organisation du parti bonapartiste à Paris, de son origine, et des relations qui avaient pu s'établir entre les agents de cette organisation parisienne et le comité placé à la tête du parti impérialiste.

Vous avez exprimé le désir que j'entre dans ce cadre si étendu les renseignements que je pouvais avoir sur une participation quelconque, d'un comité directeur du parti bonapartiste dans l'élection de la Nièvre, soit pour le choix du candidat, soit en vue d'un concours pécuniaire ou moral à lui donner.

(A suivre)

RÉVUE DE LA PRESSE

Pas de nouvelles du ministère. La France et le maréchal sont à la porte de M. Buffet. On continue d'espérer cependant, en murmurant un peu. Soyons moins pressés. Si M. Buffet tarde, il a ses raisons. L'œuvre n'est pas légère. On a parfois besoin de savoir ce que l'on fait, et ad début d'un nouveau régime, il est bon de prendre quelques sûretés. Les provisions ne laissent pas de consumer beaucoup de ministres, et la matière n'est pas aussi inépuisable que semblerait le promettre le nombre des prétendants. Considérons qu'un bon ministre doit savoir lire et écrire, et presque parler; il doit avoir une certaine géographie spéciale, connaître le lieu de certaines choses, le caractère de certaines autres, etc., etc. M. Buffet, qui s'est élevé pour être homme d'Etat, a mille fois rêvé de composer un cabinet

— Puis-je connaître le motif de cette question, madame? riposta Mme Aurélie.

— Parce qu'avant de me résigner à gâter la récolte, je désirerais apprendre à qui je devrais tenir compte du dégat.

— Ce champ appartient à la maison Nicolle.

— Ah! s'il appartient à mon propriétaire, je me risque.

Ce disant, la comtesse entra carrément jusqu'aux genoux dans les blés, et y marcha avec autant d'aisance que sur une route carrossable.

Cesang-froid exaspéra Mme Lémincé.

— Je dois cependant vous prévenir, madame, reprit-elle, qu'un arrêté municipal, attribuant aux soldats les dégâts commis dans le pays, ou pourrait faire payer aux corps ceux dont vous vous rendez coupable.

— Ceci devient d'une gravité exceptionnelle! fit paisiblement la comtesse en reprenant pied sur le sentier après avoir dépassé son adversaire.

— Au moins, vous savez prévenir.

— Je chargerai au besoin le lieutenant de Curnil, mon fils, d'arranger cette importante affaire.

— Eh quoi! madame, ce serait la comtesse de Curnil que j'aurais eu le malheur de décider à entrer dans les récoltes du voisin.

(A suivre)

Feuilleton du Journal de Roubaix

du 3 Mars 1875.

LA FEMME DU CAPITAINE AUBÉPIN

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX VII. (Suite.)

— Puisse-t-il vous bercer doucement cette nuit, mère.

Elle lui fit encore un geste affectueux et le regarda partir. Quand son pas eut cessé de retentir sur l'escalier sonore, elle renversa sa tête dans son fauteuil et murmura d'un air rêveur: — Que vient donc faire ici cette femme que j'ai vu dimanche?... j'aurais dû m'informer... car si elle avait l'audace... ces dangereuses personnes ne désespèrent jamais de rien. Enfin!... il faut marcher, Antonin, et tout de suite encore. Cette apparition ne présage rien de bon... qui sait?... Il serait capable, mon pauvre garçon, de retomber dans les filets de Mlle Berthe Lenoble.

Le jeudi, Mme Aurélie Lémincé, qui

avait pertinemment appris, par les rancœurs de son ordonnance et de la mère Nicolle, que la dame du premier n'était pas sortie de sa chambre la veille, se trouva sensiblement blessée de l'abstention absolue dans laquelle la comtesse se renfermait à son égard.

A peine daignait-elle lui adresser un salut en la croisant dans l'escalier. Tandis que Mme de Lestnac, plus heureuse, était favorisée de sa fréquente société.

M. Lémincé, aigrement interpellé sur le plus ou moins de convenance d'une visite de bon voisinage de la comtesse à sa femme, répondit avec insouciance que Mme de Curnil ne devant passer qu'une semaine au camp, il ne s'étonnait guère de cette réserve.

— Vous voilà bien, Aristide! s'écria Mme Aurélie avec feu: on est malhonnête avec votre femme, et vous ne vous en trouvez pas le moins du monde.

— Mais, ma chère amie, je ne trouve pas.

— Vous ne trouvez rien.

Cependant...

— Au camp, on est forcément réunis, obligés à des concessions. Cette maison est un petit phalanstère. On ne manque d'égards, vous dis-je!

— Au fait, c'est possible.

— C'est sûr. Ah! Aristide! si c'était,

au lieu d'une douairière, une jeune femme dont la présence pût apporter quelque distraction dans votre intérieur...

— Oh! ce n'est qu'un oiseau de passage...

— Vous auriez certainement été le premier à désirer cette démarche... à la provoquer même.

— Allons! une imagination nouvelle à présent!

— La vérité tout simplement. C'est inimaginable le prestige qu'exerce sur vos sensations un frais minois très-avenant... ou bien encore et surtout une belle figure pensive. Mme Aubépin par exemple...

— Je t'en prie, Aurélie...

— Non, non, il faut que je vous dise. Voilà déjà longtemps que cela m'exaspère. Elle est bien jolie et bien triste, cette femme-là.

— Sans doute, qu'y puis-je faire?

— Vous vous obstinez, en outre, malgré elle, malgré son mari, à vouloir la faire passer pour très-malade.

— Je l'assure qu'elle l'est.

— Et le nom de ce mal, dont personne, sauf vous, ne se doute!

— C'est une sorte de fièvre lente, dont je m'efforce de suivre les symptômes bizarres.

— Et c'est sans doute pour les étudier de plus près que vous trouvez jour-

nellement dix prétextes pour monter chez elle.

— Dix!... oh!

— Dix: j'ai compté. Il faut successivement aller prendre de ses nouvelles, lui montrer le journal, réclamer le dernier numéro de la Revue scientifique, appeler Bébé, le reconduire... que sais-je, moi?

— Ce sont des relations d'amical voisinage.

— Dites que c'est une affreuse promiscuité que nous devons à cet abominable camp.

— Ma chère amie, si tu voulais être raisonnable...

— Vous vous modérez, Aristide, vous vous modérez... ou je serai contrainte de vous laisser seul ici.

— Voyons... ma petite Aurélie!

— Laissez-moi!... oh! que c'est bien ça les hommes! ils s'imaginent tout réparer avec un baiser.

— Non, mais...

— Laissez-moi!... ou je crie!

M. Lémincé recula de trois pas!

Mme Lémincé, furieuse d'être si vite obéie, lui lança un regard écrasant et sortit avec majesté.

Le terrain avait séché depuis la veille. Le champ de blé ouvrait devant elle sa perspective verte, bornée par les silhouettes grêles des pins.

Mme Aurélie entra dans le sentier,

et l'arpenta rageusement, tout en décapitant les hautes têtes de l'ivraie qui dépassaient les épis.

Peut-être, en s'en prenant aux innocentes plantes, s'imaginait-elle flageller son mari, Mme Aubépin ou la comtesse, les trois objets de son dépit jaloux.

Une ombre, marchant en sens inverse, s'allongea sur le blé, venant à sa rencontre.

Elle leva les yeux. C'était la comtesse seule, ennuyée, que l'air frais et la verdure avaient séduite.

Le sentier était étroit, Mme Aurélie sentit immédiatement qu'elle ne reculerait pas d'une ligne pour livrer passage à l'étrangère.

Les deux femmes marchaient l'une sur l'autre: la première avec une volonté bien arrêtée de ne pas céder, la seconde avec une superbe insouciance.

Cela rappelait un peu la fable des deux chèvres se heurtant sur un pont.

Elles se regardaient fièrement, la comtesse commençant à trouver impertinente cette obstruction complète du seul chemin praticable.

Elle releva légèrement sa robe, et tenant un de ses pieds suspendu sur le bord du sentier:

— Madame, dit-elle, voulez-vous bien m'indiquer à qui appartient ce champ de blé?

— Puis-je connaître le motif de cette question, madame? riposta Mme Aurélie.

— Parce qu'avant de me résigner à gâter la récolte, je désirerais apprendre à qui je devrais tenir compte du dégat.

— Ce champ appartient à la maison Nicolle.

— Ah! s'il appartient à mon propriétaire, je me risque.

Ce disant, la comtesse entra carrément jusqu'aux genoux dans les blés, et y marcha avec autant d'aisance que sur une route carrossable.

Cesang-froid exaspéra Mme Lémincé.

— Je dois cependant vous prévenir, madame, reprit-elle, qu'un arrêté municipal, attribuant aux soldats les dégâts commis dans le pays, ou pourrait faire payer aux corps ceux dont vous vous rendez coupable.

— Ceci devient d'une gravité exceptionnelle! fit paisiblement la comtesse en reprenant pied sur le sentier après avoir dépassé son adversaire.

— Au moins, vous savez prévenir.

— Je chargerai au besoin le lieutenant de Curnil, mon fils, d'arranger cette importante affaire.

— Eh quoi! madame, ce serait la comtesse de Curnil que j'aurais eu le malheur de décider à entrer dans les récoltes du voisin.

(A suivre)